

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 80 (2018)
Heft: 6-7

Rubrik: Ai-je toujours le bon permis de conduire?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ai-je toujours le bon permis de conduire ?

Le cours de conduite de tracteurs G40 donne le droit de conduire un tracteur immatriculé en plaque blanche, mais uniquement pour des courses agricoles. Pour les courses industrielles, le conducteur doit avoir au moins 16 ans et être en possession du permis de conduire de la catégorie F.

Urs Rentsch et Dominik Senn

La carrière de la majorité des chauffeurs de tracteurs commence par l'examen de la catégorie G. Avec la réussite de cet examen théorique, les jeunes âgés de 14 ans révolus peuvent conduire, sur la voie publique, des véhicules à moteur agricoles limités à 30 km/h, à l'exception des véhicules spéciaux.

Autorisation exceptionnelle avant le cours de conduite G40

Puisque la majorité des tracteurs, des transporteurs ou des faucheuses à deux essieux neufs sont fabriqués pour atteindre une vitesse de 40 km/h, les détenteurs d'un permis de catégorie G doivent suivre un cours de conduite de tracteurs G40 reconnu par l'Office fédéral des routes, tel qu'il est proposé par l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA). Après son inscription, le participant reçoit, un mois avant le cours, une autorisation exceptionnelle. Celle-ci autorise à conduire un tracteur agricole 40 km/h (sans remorque), pour s'exercer pendant un mois. Une remorque est autorisée uniquement pour se rendre au second jour de cours, par le chemin le plus court.

Véhicules spéciaux avec plaques brunes

Après avoir suivi avec succès le cours de conduite G40 et que cette catégorie a

été inscrite dans le permis de conduire, le détenteur est autorisé à rouler à une vitesse jusqu'à 40 km/h au volant de véhicules à moteur agricoles tirant des remorques. Il a également le droit de conduire des véhicules spéciaux, comme les moissonneuses-batteuses, les ensileuses ou les tracteurs avec une plaque de contrôle brune.

Et les véhicules à plaques blanches ?

La conduite des véhicules à moteur avec une immatriculation industrielle (plaques blanches) est autorisée pour le détenteur du permis G40, mais uniquement pour les courses agricoles. Lors des courses ou des travaux de type industriels, le chauffeur doit être âgé d'au moins 16 ans et

être en possession d'un permis de catégorie F.

Ces principes sont également valables pour un adulte à qui on aurait retiré le permis de conduire pour l'automobile, par exemple pour cause d'ivresse au volant ou de vitesse excessive. Le plus souvent, les conducteurs sont autorisés à garder les catégories M (cyclomoteur) et G (véhicules agricoles limités à 30 km/h). S'il s'agit d'un détenteur de permis de conduire qui n'a pas fait le cours G40, il doit le rattraper pour pouvoir conduire les véhicules avec une vitesse maximum de 40 km/h pendant la durée du retrait du permis. Pour ces personnes, les courses industrielles avec un véhicule immatriculé en plaque blanche sont interdites. ■



Dans le but de pouvoir s'exercer, l'inscription à un cours G40 autorise son détenteur à conduire des véhicules agricoles roulant à 40 km/h (sans remorque) durant le mois précédant le cours. Photo: Dominik Senn

Où est-ce que le bât blesse ?

Quelles sont les principales préoccupations des membres des sections de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) ? Quels soucis, quelles difficultés rencontrent-ils dans leur pratique quotidienne ? Dans une série paraissant régulièrement, *Technique Agricole* traite dorénavant ces questions pratiques qui seront soumises au service Formation.